



DÉCISION DU MAIRE N° 2026-33

Accusé de réception en préfecture
078-217805712-20260721-2026-33-AR
Date de télétransmission : 21/07/2026
Date de réception préfecture : 21/07/2026

PRISE EN VERTU DE LA DÉLIBÉRATION N° 2026-04-03 DU 10 AVRIL 2026 RELATIVE AUX DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Service des Affaires Culturelles et Associatives

Objet : Contrat de cession pour un spectacle présenté par l'entreprise SAS HE PSSST pour le spectacle « Gauguin – Van Gogh »

Le Maire de Saint-Nom-la-Bretèche,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal du 10 avril 2026 portant délégation au Maire, pour la durée de son mandat, des attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT la volonté de proposer un spectacle dans le cadre de la saison culturelle 2026-2027 de la commune de Saint-Nom-la-Bretèche ;

CONSIDÉRANT le projet de contrat de cession présenté par SAS HE PSSST prévoyant l'organisation du spectacle le samedi 10 octobre 2026 à 20h30 à l'Espace JKM de Saint-Nom-la-Bretèche ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer avec la SAS HE PSSST, dont le siège social est situé 16 allée Maisons Laffitte, 64230 Lescar, représentée par Monsieur Cliff PAILLE, agissant en qualité de président, le contrat de cession définissant les modalités d'accueil du spectacle qui se tiendra le samedi 10 octobre 2026 à l'Espace JKM de Saint-Nom-la-Bretèche ;

ARTICLE 2 : De préciser que les caractéristiques du spectacle, les obligations respectives des parties ainsi que les conditions d'annulation sont définies dans le contrat annexé à la présente décision.

ARTICLE 3 : De fixer le montant de la cession à la somme de 3 017,30 € (trois mille dix-sept euros et trente centimes) TTC.

ARTICLE 4 : De préciser que les dépenses correspondantes seront imputées au budget communal.

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 17 juillet 2026

Le Maire
Vice-président de la communauté de
communes Gally Mauldre

Jean-Philippe ANTOINE



Mis en ligne le 21/07 2026
Document rendu exécutoire le 21/07 2026